



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2026-61**

---

### **L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à 19h30.**

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : Mme Monia BEN SLAMA

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 38

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 3

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

#### PRESENTS :

Mme BEN SLAMA Monia, M. BERARD Serge, Mme BEUGRAS Laurence, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, M. CLARETON Xavier, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M. DIGNE Jérôme, M. DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Xavier, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAI Omar, M. LANOISELEE Denis, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, , Mme MORELLON Martine, Mme MORETTI Aurélie, M. NOWAK Grégory, M. REBOUL Christophe, Mme REBOUL Claire, Mme RIVAT Christelle, Mme ROTHEA Céline, M. SAUVAGE Thomas, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, M. THUET Bruno, Mme VENDITTELLI Solange, Mme VERNIER Donia

#### ABSENTS REPRESENTES :

M. FERREIRA Damien donne pouvoir à M. FOUILLAND Pierre,  
Mme MILLOT Pascale donne pouvoir à Mme STARON Catherine,  
Mme ROUANET Anne-Claire donne pouvoir à M. FRANCOIS Sébastien

#### ABSENTS :

Néant

**Objet : SIGERLy – Désignation d'un représentant de la Communauté de la Vallée du Garon au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE)**

---

Vu le rapport établi par M. Damien Combet :

La Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) instaurée par délibération du Comité syndical du SIGERLy en date du 9 décembre 2015 coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie.

Conformément à l'article L 2224-37-1 du CGCT, elle permet aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du syndicat.

Elle est composée d'un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI et de la Métropole de Lyon :

- 8 délégués (4 issus du SIGERLy, 4 issus des EPCI totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat et de la Métropole de Lyon)
- Du/de la président/e de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (le/la président/e du SIGERLy ou son représentant)

Selon l'article L 2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu à scrutin secret, sauf si le conseil en décide autrement à l'unanimité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,**

**DECIDE** que le scrutin retenu soit le scrutin public pour la désignation du représentant,

**DESIGNE M. Ernest Franco** pour représenter la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) au sein de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE).

Extrait certifié conforme,

Damien Combet  
Président



Monia Ben Slama  
Secrétaire de séance



Votants	41
Abstention	0
Contre	0
Pour	41

1

<sup>1</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)